

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 27 juin 2019

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-4041-2018 Hydro-Québec Distribution – Demande relative au
programme GDP Affaires -
SUIVI DU ROEEÉ SUR LES DEMANDES DE PAIEMENT DE FRAIS
N/D : 1001-114**

Chère consœur,

Par la présente, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEEÉ) fait suite au dépôt des demandes de paiement de frais et des commentaires d'Hydro-Québec sur celles-ci, dans le dossier mentionné en rubrique.

Ce dossier a débuté par le dépôt de la demande d'Hydro-Québec le 24 mai 2018. Depuis lors, il y a eu une conférence préparatoire et cinq (5) jours d'audiences.

Les plaidoiries ont été faites par écrit et nous comprenons que la prise en délibéré date donc du dépôt de la réplique d'Hydro-Québec, soit le 16 octobre 2018.

Le 26 octobre 2018, le ROEEÉ a déposé sa demande de paiement de frais ([C-ROEEÉ-0016](#)). Celles des autres intervenants ont été déposées jusqu'en janvier 2019.

Le 10 décembre 2018, Hydro-Québec a déposé sur SDÉ ses commentaires relativement aux demandes de frais déposées à cette date et se réservait le droit de commenter les autres éventuellement ([B-0059](#)). Le distributeur n'a pas formulé de

commentaires quant à l'utilité de l'intervention du ROEÉ ni sur la nature nécessaire et raisonnable des frais réclamés par ce dernier.

Cependant, en date de ce jour, la Régie n'a rendu aucune décision ni sur le fond du dossier ni relativement aux frais réclamés par les intervenants dans ce dossier.

Compte tenu du délai de huit (8) mois écoulé depuis le dépôt des demandes de frais ainsi que de six (6) mois depuis le dépôt des commentaires du distributeur, le ROEÉ demande respectueusement à la Régie de bien vouloir rendre une décision sur les frais ou à défaut, de bien vouloir accorder des frais intérimaires aux intervenants concernés de l'ordre de 50% de leurs demandes respectives. À ce sujet, nous notons que tout comme d'autres intervenants, le ROEÉ n'a pas les ressources financières qui lui permettraient de payer les honoraires de son procureur et de ses analystes, tous externes, avant une décision de la Régie sur les frais. Cela emporte l'obligation de ces professionnels de travailler depuis plus d'un an dans ce dossier sans rémunération.

Espérant le tout conforme, veuillez accepter, chère Me Dubois, l'expression de nos sentiments distingués.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

par: Franklin S. Gertler, avocat

FSG/bz

cc: (courriel seulement)
Me Simon Turmel, Hydro-Québec
Bertrand Schepper, analyste
Jean-Pierre Finet, analyste
Laurence Leduc-Primeau, coordinatrice ROEÉ